



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers



UNION
DES AÉROPORTS
FRANÇAIS
& FRANCOPHONES
ASSOCIÉS

Communiqué de presse
Paris, le 13 janvier 2025

La FNAM et l'UAF font part de leur incompréhension quant à la possible reprise du projet de hausse de la taxe de solidarité sur les billets d'avion.

La FNAM et l'Union des aéroports français (UAF) regrettent la volonté affichée du nouveau gouvernement de reprendre à son compte, sans la moindre concertation ou étude d'impact, le projet d'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) dans le cadre du projet de Loi de Finances 2025.

Cette mesure aura pour conséquence immédiate d'augmenter le prix des billets d'avion, affectant directement le pouvoir d'achat des Français. Elle contredit ainsi l'engagement du gouvernement de protéger les ménages alors que 80% des Français ont déjà pris l'avion et que plus d'un tiers de la population le prend sur une base régulière.

L'augmentation de cette taxe réduira également la connectivité des territoires, freinant le développement économique et social des régions françaises. Les régions les plus isolées, dépendantes du transport aérien, seront particulièrement touchées. Les liaisons avec les collectivités d'outre-mer seront notamment fortement impactées. Celles-ci deviendront moins accessibles alors que ces liaisons sont indispensables à l'économie de ces territoires.

De même, l'attractivité touristique de la France souffrira de cette mesure qui favorisera les autres destinations de l'Union européenne où les niveaux de taxation du transport aérien sont inférieurs ou inexistant. Certaines compagnies aériennes ont d'ores et déjà annoncé qu'elles cesseraient toute expansion en France pour 2025, certaines envisageant même la suppression de liaisons existantes. Une telle perspective est particulièrement préoccupante pour les régions françaises qui dépendent du tourisme pour leur développement économique. 37% des recettes des touristes internationaux en France, soit 23 milliards d'euros, sont ainsi le fait de voyageurs arrivés en avion.

Enfin, cette nouvelle taxation menace très directement l'avenir de l'aviation d'affaires française et fragilise encore un peu plus les compagnies aériennes françaises qui perdent chaque année un point de part de marché en nombre de passagers transportés (37% de part de marché en France en 2024).

La FNAM et l'UAF en appellent donc à une révision de ce projet au caractère récessif compte tenu du rôle catalytique que joue le transport aérien, secteur d'excellence, pour l'économie française¹. Cela apparaît d'autant plus important dans un contexte où des pertes d'emplois significatives sont anticipées en France dans les prochains mois avec pas moins de 11 500 emplois menacés par ce seul projet. Elles rappellent par ailleurs la nécessaire mise en place d'une concertation avant toute évolution compte tenu également des difficultés pratiques inhérentes à la mise en œuvre d'une telle taxation des passagers aériens.

Thomas Juin a déclaré : « *Contrairement à ce que l'on a pu entendre ici ou là, cette hausse envisagée de la taxe de solidarité sur les billets d'avion n'est ni une décision de justice sociale, ni une décision écologique. Elle va éloigner du transport aérien les catégories les moins aisées comme les classes moyennes ou les étudiants. Les avions qui se détourneront des aéroports français iront de toutes les façons voler ailleurs, dans d'autres pays. Nous appelons le gouvernement à reconsidérer cette mesure dans le cadre des nouvelles discussions autour du PLF 2025 pour ne pas compromettre le pouvoir d'achat des Français et le développement économique et social des territoires* ».

¹ Une étude récente du cabinet Deloitte a ainsi notamment souligné le fait que le secteur du transport aérien en France soutient ainsi 567 946 ETP (emplois directs, indirects et induits), génère 52 milliards de valeur ajoutée, soit l'équivalent de 1.8% du PIB.



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers



UNION
DES AÉROPORTS
FRANÇAIS
& FRANCOPHONES
ASSOCIÉS

Pascal de Izaguirre a déclaré : « Une hausse pérenne de la taxe de solidarité sur les billets d'avion en France, au-delà de pénaliser une économie française en grande difficulté, fragilisera structurellement encore un peu plus un transport aérien français dont les besoins financiers pour accompagner sa transition écologique sont pourtant massifs. Une telle mesure va ainsi à la fois à l'encontre de la démocratisation du transport aérien en France et de sa décarbonation. Un dialogue et une concertation entre l'Etat et le secteur nous semblent plus que jamais nécessaires afin d'assurer que les bonnes décisions seront prises dans le cadre du projet de Loi de Finances 2025. ».

À propos de la FNAM - Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

La FNAM est l'organisation professionnelle du secteur aérien représentant plus de 95% du transport aérien français. Au travers de 7 groupements professionnels - la **CSTA** (Chambre Syndicale du Transport Aérien), la **CSAE** (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale) – l'**EBAA France** (European Business Aviation Association) – le **GIPAG France** – Groupement des Industriels et Professionnels de l'Aviation Générale) – le **GPMA** (Groupement des Professionnels des Métiers de l'Aérien) - le **SNEH** (le Syndicat National des Exploitants d'Hélicoptères) et l'**UAF** (Union des Aéroports Français) - elle fédère 9 métiers et représente plus de 370 entreprises, soit plus de 100 000 emplois dont 65 000 en compagnies aériennes, 15 000 dans l'assistance en escale et gestionnaire d'aéroports et près de 20 000 dans les autres secteurs. La FNAM représente les intérêts collectifs de la profession sur les questions économiques, sociales, environnementales, techniques et réglementaires. Son objectif est de préserver l'excellence du secteur, de développer les emplois sur l'ensemble du territoire et d'accompagner la transition énergétique.

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses métiers (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF : Erwan LEMERCIER - Tél : 06 42 31 02 80 - elemercier@angiocom.fr